



Déclaration liminaire de la CGT au CSA des DDI du 20 mars 2024

Monsieur le secrétaire général,

Hier 19 mars nous étions en grève et en manifestation à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaire, pour les salaires et le pouvoir d'achat, pour l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, et contre le projet de loi annoncé de transformation de la fonction publique.

Il est plus que temps que le gouvernement entende la colère qui s'est exprimée hier et y réponde. Plus que temps pour une vraie revalorisation du point d'indice, à hauteur de l'inflation, alors que le pouvoir d'achat des agentes et agents ne cesse de fondre depuis 20 ans.

La même semaine, nous apprenions les nouveaux records de profits des entreprises du CAC 40 et le plan d'économie de 10 milliards d'euros de Bruno Le Maire.

Le problème, c'est qu'il y a évidemment un lien entre les deux. La misère des fonctionnaires et des usagères et usagers, l'état de délabrement des services publics est le résultat des profits indécents d'une petite minorité privilégiée. Une nouvelle purge budgétaire, avec sa cohorte de suppressions de postes n'est pas envisageable, en particulier dans les services déconcentrés de l'Etat, ceux du « dernier kilomètre » tant vanté par le président de la République.

La suppression des postes, la privatisation ou le transfert des missions ont très fortement impacté les services publics et ses établissements.

Pour exemple, au MASA, la mise en place des téléprocédures sans accueil physique et la réduction des accueils téléphoniques dans les services d'économie agricole des DDT(M) ont, de fait, supprimé l'accompagnement des responsables des petites exploitations agricoles. Les agents ont perdu le sens de leur travail et ne croient plus à la notion du service public. La réforme actuelle de la PAC accentue le mal-être dans les services. Instruction complexe du fait d'outils dysfonctionnant, ordres et contre-ordres, délais insoutenables, pression du résultat et communication publique mensongère, voilà le quotidien des agents du MASA en services déconcentrés.

Le transfert aux Régions des aides à l'installation aux jeunes agriculteurs, a induit un manque d'accompagnement. D'ailleurs certains renoncent même aux aides. Ils se retrouvent désormais totalement désarmés face à la complexité des démarches administratives. Ils n'ont pas les moyens de faire appel à des cabinets spécialisés pour le montage des dossiers d'aides comme ceux de la PAC.

A l'Agence de Service et de Paiement, la suppression des postes et la précarisation des agents chargés du contrôle PAC, avec l'automatisation des procédures via la télé-détection, ont déshumanisé les contrôles, conduit à des situations kafkaïennes et rallongent les délais d'instruction et donc de versement des aides.

Dans les DD(ETS)PP, l'externalisation des contrôles sanitaires aux industries agro-alimentaires et des commerces de détail à de sociétés privées conduit à une succession de scandales sanitaires (LACTALIS, BUITONI...) mettant en jeu la santé de milliers de personnes.

Nos collègues de ces services comme ceux de l'inspection du travail sont confrontés quotidiennement au désarroi et à la souffrance des exploitants agricoles en difficultés. Nos collègues les accompagnent et participent aux dispositifs d'alerte et de prévention des suicides. Nos collègues, en sous effectifs, avec des outils informatiques défectueux, subissent également cette crise et doivent mettre en œuvre les annonces des gouvernements successifs sans aucun moyen supplémentaire.

Plus que temps d'arrêter ce « fonctionnaire bashing » repris par le gouvernement pendant la crise agricole et qui remet en question notre travail d'inspection et de contrôle, alors que le sens même de ces missions du « dernier kilomètre », c'est bien la sécurité des citoyens et la garantie des droits et libertés. Par exemple, nous sommes ceux qui assurons la garantie des droits des salariés dans les organismes et entreprises, la garantie de la qualité de l'alimentation en allant dans les abattoirs, de la garantie de la qualité des VAO (vacances assistées organisées) pour permettre aux personnes handicapées de partir en vacances dans de bonnes conditions et assurer du répit à leurs familles, etc... Par ces paroles, les agents deviennent des cibles. Que fait le MI pour les protéger ?

Plus que temps pour l'égalité salariale, quand les femmes de la fonction publique touchent toujours 14 % de moins que les hommes et occupent l'immense majorité des emplois précaires et les plus dévalorisés (les catégories C), quand les hommes occupent eux la majorité des emplois de cadres supérieurs ou de direction de l'administration territoriale. Vous voulez « lisser » les inégalités entre ministères, alors commencer par lissez les salaires en corrigeant les inégalités ;

Plus que temps de renoncer à un projet de loi de transformation de la fonction publique qui serait en réalité une attaque contre le statut, une mise en concurrence des agentes et agents, une rémunération non pas au mérite mais au pouvoir discrétionnaire des chefs, avec son inévitable lot d'injustices et de discriminations. Vous le savez, ce ne sera que le renforcement

Plus que temps de s'attaquer à la dégradation des conditions de travail, dont la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat de 2021 (création des SGCD et des DDETS) a constitué un nouveau palier. Les SGCD sont toujours un problème pour les DDI, vu comme un service de la préfecture avant tout, nos collègues continuent de subir dysfonctionnements et blocages. Par endroits, les collègues sont littéralement empêchés de faire leur travail. Que dire de l'achat de voiture électrique à l'autonomie limitée qui ne permettent pas de traverser un département, et de la problématique de la recharge dans les territoires ruraux ?

La CGT a signé fin décembre un accord télétravail qui apporte des garanties aux collègues, délai de rigueur imposé. Nous sommes au mois de mars, et vous n'avez toujours pas trouvé le temps d'apposer la signature ministérielle sur cet accord afin de le mettre en œuvre ? Vous vous moquez des agents et des organisations syndicales qui les représentent.

Sur la validation des procès-verbaux de réunions du CSA des DDI, si nous remercions les services de la DRH pour leur travail, nous ne pouvons que déplorer les retards accumulés qui nous font valider aujourd'hui, en mars 2024, des PV de 2022, c'est inacceptable.

Sur les rencontres de l'administration territoriale de l'Etat, nous voulons dire à nouveau, comme nous l'avons dit en début de mois au secrétaire général du MIOM, que nous n'accepterons pas que le scénario de la rencontre de Rennes (avec des élu.es prévenus le jeudi soir pour le lundi matin) se renouvelle. Nous demandons un calendrier précis de ces rencontres, avec les lieux, dates, interlocuteurs et ordre du jour des réunions. Cela nous semble le respect minimum qui est dû aux représentantes et représentants du personnel. Lors de ces assises, nous porterons la voix des agentes et des agents, celle aussi de l'intérêt du service public et des usagères et usagers contre le « new management public » et le « tout le pouvoir au préfet ». Nous demanderons le retour à des services

déconcentrés de périmètre ministériel. Il faut en finir avec le mépris pour les métiers, pour la logique de filière, pour les compétences professionnelles. Il faut en finir avec le management par objectifs, par indicateurs, pas des chefs « interministériels » qui ne connaissent rien aux politiques qu'ils mettent en œuvre et aux métiers des agentes et agents qu'ils encadrent. Nous demanderons – évidemment – le retour des affaires générales (RH, informatique, logistique,...) dans les directions métiers.

Nous en profitons pour demander la transmission du rapport inter-inspection sur la création et le fonctionnement des DDETS et DDETS-PP.

Sur le rapport social unique, tout en remerciant les équipes du secrétariat général et de la DRH pour leur travail, nous ne pouvons que déplorer de disposer seulement maintenant du rapport 2021. La difficulté qui a été celle de l'administration centrale pour récupérer des données ne nous paraît pas entendable : vous avez créé vous-même les conditions de cette désorganisation. On touche sans doute là aux relations difficiles entre administration centrale du MIOM, des autres ministères, des DDI et des SGCD... Une fois encore, la création des SGCD et des DDI a été un véritable « choc de complexification » qui va tout à fait en sens contraire de la volonté de simplification pourtant exprimée la semaine dernière encore par Emmanuel Macron devant les cadres supérieurs de l'Etat...

Sur les effectifs d'une manière générale, il est dommage de ne pas pouvoir disposer, à périmètre constant, de l'évolution du nombre d'agentes et d'agents, hors un solde négatif de 199 agents en 2021. Car ce sont bien tous les ministères qui subissent une véritable saignée dans les départements, ce qu'illustrent différents rapports (par exemple celui de la cour des comptes 2024 sur le ministère du travail). Et cela ne va pas s'arranger à défaut de recrutement à regarder la pyramide des âges : c'est presque la moitié des agents des DDI qui ont plus de 50 ans. Nous déplorons le recours toujours plus accru à des contractuels ou vacataires, donc à de l'emploi précaire, pour occuper des postes permanents : 2254 contrats précaires au 1^{er} janvier 2021 dans les DDI, c'est près de 10 % des effectifs.

Enfin, nous voulons dénoncer ici une situation inadmissible et qui concerne un manager supérieur de l'Etat. La CGT a saisi il y a plusieurs mois la DMAT sur une situation de harcèlement moral et sexuel à l'encontre de 2 agentes, plaintes déposées à l'appui, et rien n'a bougé depuis.

Vous le voyez à travers ces quelques exemples, derrière les belles paroles du Ministère, il y a des agents, des professionnels en DDI comme en SGCD qui se retrouvent sans arrêt en difficulté pour exercer leur métier, mener leurs missions de service public.

Ce que nous disons aujourd'hui, c'est notre réalité de travail au contact des Français, et des usagers.

Alors si l'heure est réellement à la clarification comme l'a évoqué M. DARMANIN, nous demandons des actes forts du MIOM en direction de tous les agents.